



PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE

2024-2027



PREAMBULE

La ville de Villepreux fait le choix de mettre en place un projet éducatif municipal pour encadrer et structurer les diverses activités municipales d'accueil des enfants et de la jeunesse. Il exprime une politique éducative volontariste de la municipalité qui entend faire de la commune un acteur à part entière de la sphère éducative.

Le Projet Educatif Territorial a pour objectif d'articuler tous les temps de l'enfant, quel que soit son âge, en tenant compte des ressources locales, complétées éventuellement d'apports extérieurs. Il formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et péri-éducatives, dans un souci de cohérence et de continuité.

Le PEdT est issu d'un constat triple et général :

- L'Education nationale détient la responsabilité et un rôle premier d'instruction des apprentissages fondamentaux mais ne peut assurer seule la totalité de la mission éducative de l'enfant et du jeune. C'est une mission et une responsabilité partagées entre les familles, l'Etat, les collectivités territoriales et les associations.
- Un déficit éducatif global des enfants et de la jeunesse liée à des évolutions profondes de la société laisse place à de nombreux problèmes d'intégration sociale et dans certains cas à une perte progressive de sens de la notion de citoyenneté et du développement durable.
- La commune accueille quotidiennement les enfants hors des temps scolaires. La commune a donc la possibilité de mettre à profit ces temps durant lesquels elle a la charge des enfants pour tenir un rôle éducatif complémentaire à celui de l'Education nationale.

En ce sens, le PEdT représente un véritable enjeu de société à l'échelle communale et participe directement à l'amélioration du service rendu aux Villepreusiens.

Le Projet Educatif Territorial de Villepreux doit permettre de comprendre et formaliser le parcours de l'enfant et du jeune au sein de son organisation scolaire, extrascolaire et associative dans le respect des principes de laïcité, d'égalité d'accès et de traitement des enfants.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	2
DESCRIPTION DU TERRITOIRE	4
Contexte géographique et attractivité	4
Contexte démographique, données sociales	4
Cadre de vie	5
Equipements	5
Formation initiale	7
PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE	8
Champ d'application	8
Partenaires du projet	9
Etat des lieux, l'existant	9
Besoins répertoriés	12
Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT	12
Contraintes à prendre en compte pour la mise en œuvre du PEDT	13
Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants	14
OBJECTIFS	15
MISE EN ŒUVRE, ACTIONS, ACTIVITES, ET EMPLOI DU TEMPS	17
EVALUATION DU PEDT, PILOTAGE ET RETROPLANNING	19
Evaluation	19
Pilotage du projet	20
Retroplanning	21

DESCRIPTION DU TERRITOIRE

I. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET ATTRACTIVITE

La ville de Villepreux est une commune située à l'ouest du département des Yvelines, intégrée à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines qui contient, depuis la loi NOTRe de 2016, 12 communes (Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Trappes, Voisins-le-Bretonneux, Coignières, Plaisir, Maurepas, Les Clayes sous-bois et Villepreux).

Les populations viennent y chercher un cadre privilégié. En effet, Villepreux est une commune urbaine qui est située à 40 km au sud-ouest de Paris dans un site classé au cœur de la Plaine de Versailles dans le prolongement de la perspective des jardins de Versailles. Elle a su s'agrandir tout en préservant son cadre champêtre. Le territoire de la commune de 73,45 % d'espaces agricoles, forestiers et naturels, 6,88 % d'espaces ouverts artificialisés et 19,67 % d'espaces construits artificialisés.

Les communications sont assurées par deux axes routiers principaux, la route départementale 11 orientée est-ouest et la route départementale 98 orientée nord-sud.

Villepreux est desservie par la gare de Villepreux-les Clayes en limite communale de Villepreux, et un réseau de bus conséquent relie la Ville.

Au cours de ces dernières années, l'environnement de Villepreux et de l'agglomération de SQY a connu des transformations importantes comme la mise en service de la ligne 18 du Grand Paris Express joignant l'aéroport d'Orly à Versailles et le développement du pôle scientifique et technologique de Paris-Saclay.

II. CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE, DONNEES SOCIALES

La commune compte environ 12 500 habitants ; avec une croissance démographique forte liée à la livraison de plus de 1000 nouveaux logements au cours des 6 dernières années. De nouveaux programmes immobiliers ont vocation à sortir de terre d'ici 2028, attirant ainsi plus d'habitants.

D'après les statistiques de l'INSEE, les 0-14 ans représentaient 21.6% des habitants de la commune contre 19.3% pour l'Île-de-France en 2020. Les catégories socio-professionnelles sont assez équilibrées entre cadres et professions intellectuelles supérieures (20,5 %), professions intermédiaires (20,5 %).

En 2020, Villepreux comptait 78,5 % d'actifs, 5,7 % de chômeurs et 14,1% de retraités. Au niveau des familles, la commune accueille majoritairement des couples avec enfants (53,4%), sans enfant (32,6%) et des familles monoparentales (11,4%).

III. CADRE DE VIE

La ville de Villepreux bénéficie d'un environnement riche et diversifié. Elle offre l'ensemble des ressources attendues qui caractérisent une ville moyenne : équipements publics, commerces ou encore services de santé. Villepreux se distingue notamment par son patrimoine historique et sa campagne environnante qui constituent autant de cadres d'apprentissage et de loisirs pour les jeunes enfants.

IV. EQUIPEMENTS :

Villepreux dispose de nombreux équipements sportifs publics et espaces culturels (médiathèque, théâtre, maison des arts) :

Complexe du Jeu de Paume

Ce complexe sportif contient une salle multisports (handball, basket-ball, volley-ball et badminton) de plus de 1000m² comprenant un gradin de 250 places, une salle de gymnastique de 660m² et une salle de danse de 110m².

Le V Park

Cet équipement permet de répondre aux besoins des scolaires, du collège, du lycée ainsi qu'aux clubs et associations de la Ville. Le V Park s'étend sur plus de trois hectares et comprend plusieurs espaces autonomes :

- **Terrains de football** : un terrain en gazon synthétique, un terrain d'honneur et un terrain à 7 en herbe.
- **Une piste d'athlétisme** entourée d'équipements spécifiques pour le lancer du poids, du javelot, le saut en hauteur et en longueur.
- **Une plaine de jeux** de plus de 8200 m² d'espaces verts comprenant un terrain de basket, un city stade et des jeux pour enfants.
- **Un skate park** de 645 m² dédié aux sports de glisse urbaine qui sera totalement refait en 2025 pour permettre des pratiques sportives pour tous les âges.
- **Une coulée verte** composée de 3000m² d'espaces verts et de nombreux arbres. 1060 m² de chemins en stabilisé le long desquels sont disposés des bancs et des jeux adaptés aux plus jeunes pour une véritable invitation à la promenade en famille.

La Pépinière

Cet espace boisé de 8 hectares est un projet soutenu par l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines qui gère 700 hectares d'espaces verts sur l'ensemble des douze communes du territoire. Des travaux d'aménagement ont été réalisés en vue de valoriser le site en faveur de la biodiversité et des villepreusiens. Désormais, le site dispose d'une voie verte à l'intérieur de la forêt, deux clairières de 6 000 m² et des chemins forestiers afin de faciliter les liaisons avec le reste de la ville.

Un city-stade

En 2025, un city stade sera implanté dans le nouveau quartier des Hauts du Moulin. Un conventionnement avec le groupe scolaire Thomas Pesquet sera mis en place pour leur réserver des créneaux d'accès.

Complexe sportif Alain Mimoun

Le complexe Alain Mimoun comprend une salle omnisports, une salle polyvalente, une salle de tennis de table, une salle d'arts martiaux, une salle multi-activités et un local pour le cyclotourisme. Le complexe comporte également un ensemble de 9 courts de tennis et un jardin d'arc paysager.

Médiathèque Le Nautilus

Cette médiathèque est reliée au réseau de Saint-Quentin-en-Yvelines. Les habitants de Villepreux peuvent bénéficier de l'offre du réseau des médiathèques (emprunter, réserver, rendre et faire venir des documents dans la médiathèque de son choix).

Maison Saint-Vincent

Une demeure prestigieuse inscrite à l'inventaire complémentaire des Monuments historiques, qui fut la maison des Filles de la Charité, institution fondée par Saint Vincent de Paul. Des activités associatives y sont organisées et des expositions y également présentées. Elle sert à l'organisation d'évènements municipaux ponctuels.

Un théâtre

Le Théâtre de Villepreux ouvre deux mois dans l'année (mai et juin). Doté d'une salle de 430 places, il accueille les spectacles de fin d'année des écoles et de plusieurs associations, en particulier l'école de musique et l'association « Villepreux Animations Loisirs ».

Maison des arts - Jacques Gillet

Le grand bâtiment historique en briques du centre de loisirs datant des années 1900 et celui de l'ancienne école Jacques Gillet ont été réhabilités et modernisés. Ouverte en mars 2024, ce lieu accueille dorénavant différentes associations artistiques ainsi que les locaux de l'école de musique fondée en 1970.

Jumelage

Le 15 Mai 1967, à Fulpmes (Autriche), était signée la Charte du jumelage entre Fulpmes et Villepreux ayant pour objectif de favoriser les échanges entre les habitants des deux communes comme cela est stipulé dans le serment cosigné par les deux maires fondateurs, Jacques Gillet et Bartl Hupfauf.

La vie associative joue un rôle moteur dans la vie locale. Forte de plus de 90 associations, la Ville atteste de son dynamisme et de sa richesse en matière sportive, sociale, culturelle permettant de s'adresser à un public très varié.

En matière d'accueil de l'enfant on notera l'existence d'établissement d'accueils de la naissance jusqu'à la majorité, avec les structures municipales et associatives : crèches, halte-garderie, centre de loisirs...

V. FORMATION INITIALE :

Villepreux compte 8 établissements du premier degré et 2 du second degré :

- 4 écoles maternelles,
- 4 écoles élémentaires,
- 1 collège,
- 1 lycée.

Ecole élémentaire Gérard Philippe
11 avenue de la Fontaine-aux-Dames

Collège Léon Blum
Avenue du Lieutenant
Maurice Hervé

Ecole maternelle du Prieuré
28 avenue de Fulpmes

Groupe scolaire
Thomas Pesquet
2 Rue de Vaugirard

Ecole élémentaire
Jean Rostand
2 rue du Berry

Lycée Sonia Delaunay
Avenue de Saint
Germain

Ecole élémentaire
Marie Curie
2 rue de Franche

Ecole maternelle du Val Joyeux
1 avenue de l'Image Notre Dame

Ecole maternelle du Clos Crozatier
1 avenue du Général de Gaulle



PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE

I. CHAMP D'APPLICATION

Le présent PEDT concerne tous les enfants scolarisés dans les établissements publics de la Ville. Il s'attache principalement à l'organisation des temps scolaires et périscolaires, à leur articulation et mise en cohérence.

Etablissements scolaire publiques	Effectifs 2023-2024
Ecole maternelle du Val Joyeux	76
Ecole maternelle du Clos Crozatier	183
Ecole maternelle du Prieuré	93
Ecole maternelle Thomas Pesquet	135
TOTAL MATERNELLES	487
Ecole élémentaire Jean Rostand	248
Ecole élémentaire Marie Curie	230
Ecole élémentaire Gérard Philipe	129
Ecole élémentaire Thomas Pesquet	288
TOTAL ELEMENTAIRES	895
Collège Léon Blum	700
Lycée Sonia Delaunay	465
TOTAL 2nd DEGRE	1165
TOTAL DES ELEVES	2547

II. PARTENAIRES DU PROJET

Partenaires institutionnels :

L'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la SDJES.

Partenaires associatifs :

Les fédérations de parents d'élèves : UNAAPE Villepreux, FCPE78, association des parents indépendants. Les associations sportives et culturelles locales.

Autres partenaires participants :

Services petite enfance, enfance, jeunesse et vie associative.

III. ETAT DES LIEUX, L'EXISTANT

L'offre d'accueil et d'activités périscolaires :

Du lundi au vendredi :

- Les matins : les centres accueillent les enfants à partir de 7h. Ils sont ensuite accompagnés vers les écoles pour 8h20.
- Les midis : la pause méridienne (de 12h à 14h) est encadrée par des animateurs, pour les écoles élémentaires et par des animateurs et des ATSEM pour les écoles maternelles.
- Les soirs : les équipes d'animation accueillent les enfants à la sortie des classes à 16h30 et ce jusqu'à 19h. A partir de 16h30, elles proposent un goûter et diverses activités.
- Les mercredis : les centres accueillent les enfants à partir de 7h jusqu'à 19h. Les enfants sont encadrés sur le temps de restauration (de 11h30 à 13h) et retournent aux activités du centre de 13h à 19h. Les parents peuvent récupérer leurs enfants entre 17h et 19h pour les enfants en journée complète ou bien de 13h à 13h30 pour les enfants en demi-journée.

L'offre d'accueil et d'activités extrascolaires :

Les accueils de loisirs municipaux :

En fonction des effectifs, les enfants peuvent être amenés à être accueillis dans des structures regroupées qui tiennent compte de leur âge. Ils sont accueillis de 7h30 à 18h30. A chaque période de vacances, l'équipe d'animation propose des activités autour de thématiques différentes, d'événements sportifs ou de représentations culturelles. Des sorties sont également proposées. La tarification est calculée en fonction des revenus de la famille.

Le Pass'loisirs Jeunes :

Le CCAS propose une aide permettant de bénéficier de réductions sur les loisirs pour les activités sportives et culturelles pour chaque enfant de 6 à moins de 18 ans (sous conditions de ressources des parents pour une prise en charge de 40 % à 80 %).

Le Pass'engagement citoyen :

La commune soutient les initiatives des jeunes villepreusiens (dès 16 ans) désirant s'investir dans une action humanitaire, sportive, artistique, environnementale ou personnelle. Le pass'engagement est un dispositif qui apporte une aide financière aux jeunes notamment pour le BAFA, le permis ou le PSC1.

Ecole municipale des sports :

Les enfants de Villepreux, scolarisés du CP au CM2, peuvent participer à des séances hebdomadaires encadrées par des éducateurs sportifs diplômés d'État. Elles permettent ainsi à un grand nombre de jeunes de découvrir différents sports, et de prendre goût à la pratique sportive.

Une séance par semaine pour chaque classe d'âge est organisée le mercredi matin (hors vacances scolaires).

Les activités sportives sont approchées sous forme ludique : gymnastique, athlétisme, sports collectifs...

Ecole de musique (associative) :

Fondée en 1970, l'école de musique de Villepreux a pour objectif l'enseignement de la musique auprès d'un public enfants (à partir de 4 ans) et adultes :

- Cours individuels (~80h par semaine)
- Formation musicale (~15h par semaine)
- Ateliers collectifs (~5h par semaine)

L'école de musique organise également des projets de spectacles vivants intégrant les élèves, notamment lors de l'ouverture du théâtre de Villepreux, au printemps.

Equipe pédagogique & participants : 1 Directeur - 10 professeurs salariés en CDI (3 ETP) - 5 bénévoles.

Lieu d'activité : Maison des Arts Jacques Gilet, 2 Rue Pasteur.

Villepreux Animations Loisirs (VAL) :

L'association VAL, Villepreux Animation Loisirs, a pour objet l'organisation d'activités hebdomadaires et d'activités de vacances, à destination d'un public d'enfants et d'adultes.

Equipe pédagogique & participants : 1 Directrice - 4 salariés (3 ETP) - 6 bénévoles

VAL est structuré en deux secteurs majeurs :

Le secteur « ateliers » / activités hebdomadaires organisées au sein des salles communales : danse et activités physiques, fitness, posturales : pilates, step, yoga, stretching

Le secteur « Animations jeunesse » (6-17 ans) / activités organisées durant les vacances, au siège de VAL ou à l'extérieur (visites culturelles, loisirs, séjours).

Médiathèque Le Nautilus

Inaugurée en 2013, la médiathèque Le Nautilus est gérée par la communauté d'agglomération de SQY. Elle rejoint en 2020 le « réseau des médiathèques » SQY, permettant ainsi aux habitants d'avoir accès à n'importe quel document disponible sur une autre médiathèque du réseau, via un système de navette géré par SQY.

Horaires d'ouverture en période scolaire : mardi de 16h à 19h, mercredi de 10h à 13h et de 14h à 18h, vendredi de 16h à 19h, samedi de 10h à 13h et de 14h à 18h.

Horaires d'ouverture lors des petites vacances : vendredi de 16h – 19h, mercredi et samedi de 10h à 13h et de 14h à 18h.

Outre la consultation et l'emprunt d'ouvrages, la médiathèque Le Nautilus est également un lieu d'activités et d'événements. SQY y organise des événements, ateliers créatifs et pédagogiques, lectures de contes, soirées jeux de société etc...

Le Tourbillon

Active sur Villepreux et les Clayes-sous-Bois, l'association Le Tourbillon mène des activités régulières destinées en particulier à la Petite enfance : ateliers d'éveil 0-3 ans, atelier bébé signeur 0-6 ans, atelier massages bébé, jeux libres, ateliers ludiques et créatifs 5-12 ans.

Le Tourbillon mène également des événements à destination des parents et des professionnels de la petite enfance tels que des groupes de paroles, cercles parents-enfants etc.

Lieu principal d'activités : la ZAT (Zone d'Activité du Tourbillon), 2 avenue François-Mitterrand.

Associations sportives et culturelles

La commune compte une soixantaine d'associations à vocation culturelles ou sportive. Le public enfance et jeunesse y est largement représenté, en particulier au sein des associations sportives où les moins de 18 ans représentent près des 2/3 des adhérents totaux des associations.

L'offre d'accompagnement à la scolarité et de réussite éducative :

Les élèves du CE1 au CM2 peuvent bénéficier d'études surveillées lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 18h après l'école. A cette occasion, ils sont accompagnés dans la réalisation de leurs devoirs par des enseignants, animateurs ou intervenants extérieurs.

Dans le cadre du projet sur « l'Ecole du numérique » les élèves bénéficient également de l'accès à une plateforme de soutien scolaire (*Educ Lever*) sur laquelle ils peuvent retrouver plusieurs supports en complément de l'enseignement qu'ils reçoivent à l'école.

IV. BESOINS REPERTORIES

Une coordination à renforcer :

La coordination régulière du nouveau PEDT apparaît comme un besoin essentiel afin de favoriser l'appropriation de la démarche par les différents membres de la communauté éducative et ainsi garantir une cohérence de leurs actions.

Un maillage partenarial à étoffer :

Afin de poursuivre les actions nécessaires et garantir la pertinence de leur mise en œuvre, le partenariat entre les acteurs de la communauté éducative apparaît comme un enjeu essentiel.

Les actions portées en lien avec les associations locales, le collège et le lycée tendent à se développer afin de toucher un public diversifié plus large dont la dynamique doit être étoffée.

Des projets spécifiques à poursuivre, développer, renforcer :

Le choix de la communauté éducative de travailler fortement sur les actions de sensibilisation autour de la démocratie, du vivre ensemble, de l'éducation à la citoyenneté et de la prévention du harcèlement en milieu scolaire a donné lieu à de nombreuses actions individuelles et transversales devant être poursuivies.

De même, la santé et l'inclusion sont des axes bien investis. Il est donc nécessaire de continuer à développer les actions en lien avec ces thématiques à forts enjeux.

Ces dernières années, un travail important a été mené autour de l'inter-degré entre les différentes structures et établissements scolaire de la Ville. Néanmoins, ces actions manquent parfois de visibilité et il sera intéressant de les mettre en cohérence et d'identifier de nouveaux objectifs opérationnels pour renforcer la continuité éducative.

Enfin, l'ouverture à la culture pourrait être davantage élargie notamment avec la mobilisation de partenariats.

V. ATOUTS DU TERRITOIRE ET LEVIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

Une équipe municipale avec un projet éducatif fort

L'équipe municipale porte une ambition forte en matière de politique éducative. Elle a formalisé un projet éducatif pour le mandat 2020-2026 qui traduit l'engagement des élus, leurs priorités et leurs principes dans le domaine éducatif. Il permet de déterminer les orientations de l'ensemble des projets pédagogiques.

Dans la continuité, l'équipe municipale porte ce nouveau PEDT qui s'inscrit pleinement dans les objectifs du projet éducatif.

Un service municipal enfance-éducation structuré avec un personnel qualifié qui met l'enfant au centre de ses réflexions.

La Direction Enfance-Education rassemble les services petite enfance, scolaire, périscolaire et restauration. Cette transversalité garantit une réflexion de qualité autour des différents temps et espaces de l'enfant. Elle permet d'identifier des enjeux communs et une complémentarité des actions.

Le coordinateur périscolaire garantit une gestion cohérente et équilibrée des accueils de loisirs de la ville, contribue au « travailler ensemble » des différents centres et à l'harmonisation des pratiques.

Chaque accueil de loisirs est géré par un directeur d'ACM et des animateurs qualifiés bénéficiant d'une formation continue.

Le coordinateur scolaire manage les ASTEM et fait le lien entre les directeurs d'écoles et la ville pour permettre le bon fonctionnement des écoles.

Un maillage partenarial engagé et ancré depuis des années

Depuis l'année 2014, la ville a engagé un travail partenarial avec la communauté éducative pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires et réfléchir autour d'actions nécessaires au bien-être des enfants. Ce partenariat englobe également les associations locales particulièrement nombreuses et diversifiées à Villepreux. Même si la crise sanitaire avait ralenti la dynamique partenariale, celle-ci a su se remobiliser pour engager de nouvelles réflexions et méthodes de travail collaboratives entre les acteurs de la communauté éducative.

Une démarche de concertation régulière avec les familles

Les fédérations de parents d'élèves, membres de la communauté éducative, sont très régulièrement consultées pour réfléchir avec les équipes municipales aux besoins non couverts, à la pertinence de certains projets et à la forme que pourraient prendre certaines actions.

VI. CONTRAINTES A PRENDRE EN COMPTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

Ce nouveau PEDT a été construit de manière à impliquer de façon très concrète les différents acteurs et partenaires de la communauté éducative. Un bilan a été réalisé avec ces membres afin d'identifier les besoins et les attentes de chacun.

Le bilan qui a été transmis à l'ensemble des membres de la communauté éducative et aux différents partenaires, a été l'occasion de reposer les principes et les enjeux d'un PEDT et de leur présenter le calendrier prévisionnel des prochaines rencontres.

La rotation de certains acteurs du PEDT limite la mise en place de certains partenariats :

La rotation dans les équipes d'animation ou au sein des équipes enseignantes complexifie l'appropriation et le suivi du PEDT ainsi que la mise en œuvre de certains partenariats qui supposent une relation de confiance.

Des partenaires préoccupés par des problématiques internes qui ralentissent le développement de projets :

La gestion du quotidien et les temps forts de chacun peuvent être un frein au suivi et au développement du partenariat. Il est donc important de coordonner les réflexions avec ce point de vigilance et de mettre en adéquation les actions avec les moyens disponibles.

VII. ARTICULATION DU PEDT AVEC LES EVENTUELS DISPOSITIFS EXISTANTS

La Convention Territoriale Globale (CTG) :

La CAF est un partenaire essentiel en matière d'accompagnement des collectivités tant financier que méthodologique en matière d'accueil de la petite enfance et de l'enfance. Le bilan du précédent PEDT a été partagé avec ce partenaire et les axes de développement se retrouveront dans cette future convention. Il s'agira d'articuler les programmations d'actions en conséquence.

Le partenariat financier de la CAF soutient l'effort de la commune pour ses accueils périscolaires et extrascolaires. La politique tarifaire tient compte des revenus des familles.

Activités pédagogiques complémentaires (APC) :

La mise en place des activités périscolaires tiendra compte des périodes réservées aux APC mis en œuvre par les enseignants ainsi qu'aux études surveillées. A cet effet, la coordination entre les enseignants et les animateurs sera renforcée, en tenant compte des besoins de l'enfant.

Synthèse de l'analyse des besoins sociaux sur 2021

La Ville a réalisé une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) par le biais d'un bureau d'études spécialisé.

L'ABS a apporté des éléments de diagnostic venant compléter les enseignements du bilan du précédent PEDT. Il attire notamment notre attention sur :

- L'augmentation importante de la population avec une population très familiale qui se renouvelle rapidement. Elle met également en avant une forte augmentation du nombre de jeunes enfants, du nombre d'enfants de 6-10 ans ainsi qu'une hausse importante de la population de jeunes adultes.
- Une proportion élevée de parents actifs sur le territoire ainsi qu'une augmentation importante du nombre de familles monoparentales.

L'augmentation de la population sur toutes les tranches d'âge et particulièrement sur les enfants et les jeunes, de même que la diversité des situations socioprofessionnelles des familles, viennent donc interroger l'adaptation de l'offre disponible sur le territoire en termes d'accueil, d'offre de loisirs, d'activités culturelles et sportives, d'accompagnement à la scolarité, de mobilité, de prévention, etc.

OBJECTIFS DU PEDT

Le PEDT est un outil de collaboration locale, conçu dans l'intérêt de l'enfant, qui permet de rassembler à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

Le PEDT favorise :

- Un maillage et une complémentarité entre le temps scolaire et les autres temps de l'enfant
- L'inclusion de tous les enfants pendant les temps scolaires et périscolaires ;
- Le développement des loisirs pour tous et contribue au partage des valeurs de la république et à la culture du « vivre ensemble » ;
- L'ouverture des associations au monde éducatif et l'élaboration de projets collectifs.

A cet effet, des groupes de travail ont réuni les acteurs éducatifs (directeurs d'école, représentants de parents élus, directeurs d'ACM, responsables périscolaire et scolaire, responsable de la vie associative, inspection de l'éducation nationale, CAF), lesquels ont été invités à réfléchir aux orientations éducatives du PEDT.

A l'issue de ce travail, 4 axes ont été déclinés en objectifs opérationnels, partagés et validés par les participants :

1

Assurer la continuité éducative entre tous les partenaires

- Identifier les différentes actions pour renforcer la cohérence du maillage partenarial
- Développer le lien et les temps d'échanges entre les différents acteurs
- Poursuivre la collaboration sur les temps de transition pour fluidifier le parcours de l'enfant

2

Garantir la santé et le bien-être de tous les enfants

- Poursuivre les actions de prévention (harcèlement scolaire, éducation à la vie affective et sexuelle, les écrans etc.)
- Développer la valeur du sport et favoriser la pratique sportive
- Poursuivre nos engagements pour l'inclusion de tous

3

Accompagner le parcours citoyen de l'enfant et favoriser le vivre ensemble

- Poursuivre les actions de sensibilisation autour de la démocratie
- Accompagner le vivre ensemble par la promotion de modes de communication apaisés
- Renforcer la solidarité et le lien intergénérationnel
- Sensibiliser au Développement Durable et au respect de l'environnement

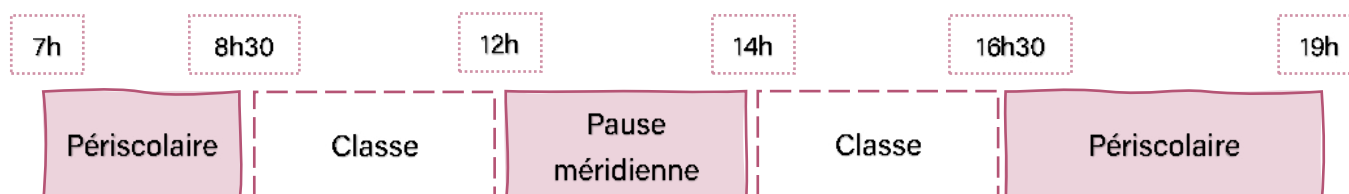
4

Promouvoir la culture auprès de tous les enfants

- Renforcer les actions culturelles
- Développer des partenariats entre les acteurs du territoire
- S'appuyer sur les richesses du patrimoine local

MISE EN ŒUVRE, ACTIONS, ACTIVITES ET EMPLOI DU TEMPS

I. SUR LE TEMPS SCOLAIRE



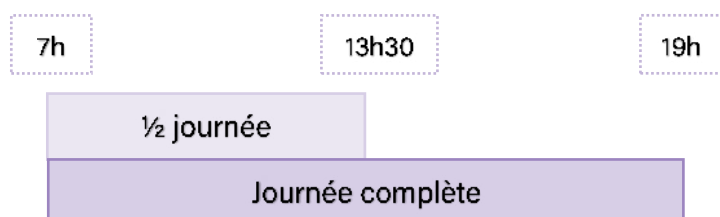
Après consultation des membres de la communauté éducative, Il a été fait le choix de maintenir à l'identique l'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours.

II. SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE

La collectivité s'engage à favoriser l'accessibilité des accueils périscolaires à tous en favorisant l'accès de nos activités périscolaires aux enfants en situation de handicap ou a besoins particuliers.

Il s'agira ainsi d'organiser la prise en charge des enfants le mercredi avec des activités de qualités en intégrant pleinement le dispositif du Plan Mercredi.

Organisation de la journée du mercredi :



Inscription au choix à la demi-journée ou à la journée complète.

Le temps périscolaire prévoit également de « donner du temps aux enfants » afin qu'ils puissent respirer, trouver de véritables espaces de récupération dans leur journée à l'école. Les activités proposées doivent s'inscrire dans les orientations éducatives du PEDT. Ce sont des activités de découverte qui n'ont pas vocation à remplacer les activités traditionnelles des clubs ou associations et doivent se démarquer des formes habituelles d'apprentissage.

Elles visent à éveiller la curiosité des enfants, à les impliquer dans la vie en collectivité, à favoriser leur épanouissement en :

- Adoptant une démarche de découverte progressive
- Donnant la priorité à la découverte par le jeu

- Favorisant toutes les expressions (corporelles, orales, écrites).
- Créant des espaces d'échanges et de convivialité

Les activités se déroulent dans les locaux scolaires, les salles et les équipements sportifs municipaux situés à proximité des écoles.

Les activités périscolaires s'articulent, dans la mesure du possible, avec les projets d'écoles.

Afin de faciliter la mise en place du PEDT à la rentrée 2024/2025, il s'agira de veiller à :

- La bonne articulation entre les activités (périscolaires et scolaires) pour éviter la redondance et s'assurer du respect du rythme de l'enfant
- La mise en place de temps de rencontre entre les équipes d'animation et les enseignants durant l'année scolaire pour harmoniser les contenus et la nature des activités
- Une communication régulière en direction des parents
- Une harmonisation des règles de vie sur les temps scolaire et périscolaire.

EVALUATION PILOTAGE ET RETROPLANNING

I. EVALUATION

Ce cadre est donné à titre indicatif. Le cas échéant, il sera ajusté.

Les indicateurs retenus sont à la fois des indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc.) et aussi des indicateurs qualitatifs. Ils mesureront les effets sur le public ciblé et aussi sur les conditions de mise en œuvre du projet.

Une évaluation intermédiaire sera réalisée courant février et l'évaluation globale en juin.

Axes définis	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation
ASSURER LA CONTINUITE EDUCATIVE ENTRE TOUS LES PARTENAIRES	- Identifier les différentes actions pour renforcer la cohérence du maillage partenarial - Développer le lien et les temps d'échanges entre les différents acteurs - Poursuivre la collaboration sur les temps de transition pour fluidifier le parcours de l'enfant	- Nombre d'actions identifiées - Nombre de temps périscolaires et extrascolaire sur lesquelles ces actions auront été mises en place - Complémentarité des actions entre le temps scolaire et périscolaire - Impact de ces actions
GARANTIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DE TOUS LES ENFANTS	- Poursuivre les actions de prévention (harcèlement scolaire, éducation à la vie affective et sexuelle, les écrans etc.) - Développer la valeur du sport et favoriser la pratique sportive - Poursuivre nos engagements pour l'inclusion de tous	- Nombre d'actions proposées sur les diverses thématique et impacts de celles-ci - Pertinence des actions de prévention au regard des besoins préalablement définis - Nombre et nature des actions proposées sur les thématiques sportives - Nombre d'enfants en situation de handicap bénéficiant des activités périscolaires - Nombre d'enfants bénéficiant d'un accompagnement particulier - Evolution du projet handicap au regard des bilans réguliers avec les acteurs du projet handicap (directeurs ACM, AESH, directeurs d'école, parents d'élève...)

		- Nombre d'accueils de loisirs concernés par le projet handicap - Nombre d'animateurs formés au handicap - Impact de l'action (regard porté sur l'autre, évolution des pratiques professionnelles, épanouissement de l'enfant...)
ACCOMPAGNER LE PARCOURS CITOYEN DE L'ENFANT ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	- Poursuivre les actions de sensibilisation autour de la démocratie - Accompagner le vivre ensemble par la promotion de modes de communication apaisés - Renforcer la solidarité et le lien intergénérationnel - Sensibiliser au Développement Durable et au respect de l'environnement	- Nombre et nature des actions proposées - Impact des modes de communication apaisés sur les enfants et les professionnels - Nombre et nature des actions en lien avec des publics de générations différentes - Cohérence des actions ciblant des générations différentes et impact sur le regard porté sur l'autre - Impact de ces actions (réduction des incivilités, mobilisation autour d'actions caritatives...)
PROMOUVOIR LA CULTURE AUPRES DE TOUS LES ENFANTS	- Renforcer les actions culturelles - Développer des partenariats entre les acteurs du territoire - S'appuyer sur les richesses du patrimoine local	- Nombre et nature des actions proposées sur les thématiques culturelles en s'appuyant sur les richesses du patrimoine local - Nombre et nature des partenariats avec les associations culturelles du territoire

II. PILOTAGE DU PROJET

Composition de la structure de pilotage :

Un comité de pilotage du PEDT est instauré. Sa composition est la suivante :

- Madame l'adjointe au Maire déléguée à la vie scolaire et périscolaire
- Monsieur l'adjoint délégué à la jeunesse
- Madame l'inspectrice de l'Education Nationale
- Un représentant de la CAF des Yvelines
- Un représentant de la SDJES
- Un directeur d'école référent des écoles maternelles de la Ville de Villepreux
- Un directeur d'école référent des écoles élémentaires de la Ville de Villepreux
- Un représentant par école des parents d'élèves délégués
- Un directeur d'accueil de loisirs référent des accueils de loisirs maternels de la ville de Villepreux

- Un directeur d'accueil de loisirs référent des accueils de loisirs élémentaires de la ville de Villepreux
- Le principal ou le CPE du collège Léon Blum, collège de la ville de Villepreux
- La proviseure du lycée Sonia Delaunay, lycée de la ville de Villepreux
- La directrice du service Enfance – Education
- Le directeur sport et vie associative
- La coordinatrice des accueils de loisirs
- Le coordinateur scolaire

Ce comité a pour mission :

- De suivre le bon déroulement du projet (objectifs / actions / calendrier)
- D'examiner les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire
- D'évaluer de manière partenariale le projet éducatif
- De s'assurer de la transversalité de la démarche éducative

III. RETROPLANNING

Le comité de pilotage se réunira 3 fois par an selon le calendrier suivant :



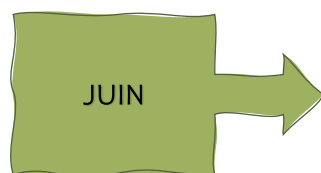
Comité de suivi avec présentation :

- Des effectifs scolaires et périscolaires
- Des axes principaux des projets d'écoles et d'établissements, des projets pédagogiques des ACM, des projets associatifs
- Des pistes d'actions et des actions déjà engagées



Comité de suivi avec :

- Point sur les actions en cours et celles déjà réalisées



Comité de suivi et de pilotage :

- Bilan de l'année scolaire
- Perspectives pour l'année scolaire suivante

Coordination du projet :

Nom et prénom : Sarah MAHE-BATIFOLIER

Fonction : Directrice Enfance-Education

Adresse : Hôtel de Ville – Place Mendès France 78450 VILLEPREUX

Téléphone : 07 89 08 01 87

Mail : sarah.mahe-batifolier@villepreux.fr



DIRECTION ENFANCE-EDUCATION

**Place Pierre Mendès France
78450 VILLEPREUX**

